



MAIRIE D'ORLÉAT
 4 rue de Fougères
 63190 Orléat
Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20240408-20240417-DE
 Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT
 Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

Secrétaire de séance : Anthony BOURBONNAUX

DELIBERATION
Affectation du résultat : Budget assainissement
N°2024/04/17

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Considérant que la section d'investissement du budget assainissement, compte tenu des restes à réaliser, **un excédent de 78 136.86 €**

Constatant que le compte administratif du budget assainissement présente **un excédent de fonctionnement de l'exercice de 18 453.07€**

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget assainissement

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

POUR MÉMOIRE :		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté		6 863.16
Plus-values de cession des éléments d'actif		
Virement à la section d'investissement		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent		25 316.23
Déficit		

A. EXCÉDENT AU 31.12.2023	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> AR Prefecture 063-216302653-20240408-20240417-DE Reçu le 15/04/2024 </div>		
Affectation obligatoire			
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)			
* aux réserves réglementées			
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)			
* à l'exécution du virement à la section d'investissement			
Solde disponible affecté comme suit :			
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)			
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)			25 316.23
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour			
Déficit résiduel à reporter			
B. DÉFICIT AU 31.12.2023			
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)			
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)			
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022)			
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)			
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 08 avril 2024


 Le Maire
 Elisabeth BRUSSAT